

DIÉTÉTISTE



DIÉTÉTISTE

Vous exercez le métier de diététiste dans un autre pays et vous souhaitez désormais le pratiquer en Colombie-Britannique? Vous êtes au bon endroit: sur cette page, vous trouverez la procédure détaillée pour faire valoir vos diplômes et vous enregistrer à l'ordre provincial de votre profession.

Notez bien que le métier de diététicien·ne français n'est pas équivalent au métier de diététiste canadien. Pour plus de détails, consultez notre section "**Un peu de vocabulaire**".



Les prérequis:

La profession de diététiste est réglementée en Colombie-Britannique, c'est-à-dire qu'elle est gérée et contrôlée par un organisme provincial: le *College of Health and Care Professionals of British Columbia* (CHCPBC). Pour pouvoir exercer ce métier, il faudra impérativement [vous enregistrer](#) auprès de cet organisme. Avant de commencer la procédure, assurez-vous de répondre à ces prérequis:

- avoir un diplôme en diététique, équivalent à un Baccalauréat canadien (4 ans d'études supérieures) ou à une Maîtrise (2 ans supplémentaires après le Baccalauréat);
- avoir effectué au moins 1480 heures de stage clinique supervisé.

Vous n'avez pas à prouver officiellement votre niveau d'anglais. Pour autant, vous aurez besoin d'avoir un bon, voire très bon niveau dans la langue de Shakespeare pour mener à bien vos démarches et exercer en Colombie-Britannique.

Notez aussi que vous n'avez pas besoin d'une pièce d'identité canadienne en début de procédure, mais qu'une vous sera demandée à partir de l'étape **"4 - Finalisez votre enregistrement temporaire auprès du CHCPBC"** de cette procédure.

Nous vous recommandons également de lire toute cette page avant de commencer la procédure, afin d'avoir une vision d'ensemble des étapes qui vous attendent.

Un peu de vocabulaire:

Tout d'abord, re précisons la différence entre "diététiste", "nutritionniste" et "diététicien·ne":

- Diététiste est une profession réglementée en Colombie-Britannique, nécessitant d'avoir suivi une formation universitaire spécifique: un Baccalauréat (*Bachelor*) de 4 ans, suivi d'une année supplémentaire de stage clinique. Concrètement, un diététiste travaille dans un contexte clinique et traite des problèmes de santé liés à l'alimentation.
- Nutritionniste n'est pas une profession réglementée en Colombie-Britannique, à l'inverse d'autres provinces. Les nutritionnistes se concentrent plutôt sur la promotion d'une alimentation saine.
- Diététicien·ne n'est pas un terme utilisé en Colombie-Britannique. En France, un·e diététicien·ne est un·e professionnel·le de l'alimentation ayant suivi une formation de base de 2 ans (BTS ou DUT). Cette formation n'est pas équivalente à celle de diététiste au Canada.

Autre précision importante: vous avez peut-être entendu parler du *College of Dietitians of BC*. Jusqu'en juin 2024, cet organisme était l'ordre régulant la profession de diététiste en Colombie-Britannique. Mais depuis, il a fusionné avec d'autres ordres médicaux, pour former le *College of Health and Care Professionals of British Columbia* (CHCPBC), qui est donc la nouvelle autorité régulatrice de la profession.

Anglais	Français
Registered Dietitians	Diététiste
College of Health and Care Professionals of British Columbia (CHCP-BC)	<i>Pas de traduction officielle</i> Ordre des professionnel·le·s de la santé et des soins en Colombie-Britannique
Canadian Dietetic Registration Examination (CDRE)	Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada



La procédure en bref:

Les étapes clés sont les suivantes:

- Faites reconnaître votre formation et vos diplômes obtenus à l'étranger;
- Candidatez auprès du CHCPBC;
- Passez les évaluations nécessaires;
- Finalisez votre enregistrement temporaire auprès du CHCPBC;
- Passez l'examen final de diététique: le CDRE.

Au terme de cette procédure, vous aurez l'autorisation d'exercer votre profession.

1. Faites reconnaître vos diplômes

La toute première étape de vos démarches doit être de faire reconnaître votre formation et vos diplômes par un organisme accrédité. Vous pouvez faire mener cette évaluation par l'un des trois suivants:

- [World Education Service \(WES\)](#);
- [International Credential Evaluation Service \(ICES\)](#);
- [International Qualifications Assessment Service \(IQAS\)](#).

Nous détaillerons ici la procédure sur WES, l'une des plateformes les plus utilisées, mais vous êtes libre de passer par l'organisme de votre choix.

Tout d'abord, vous allez devoir créer votre compte sur le [site internet de WES](#) (l'inscription peut se faire en anglais ou en français; cependant la version française n'est pas encore aboutie et de nombreuses parties du formulaire ne sont pas traduites).

Choisissez d'entamer la procédure "*WES Standard Application*", puis remplissez tous les champs nécessaires: coordonnées, informations personnelles, certification demandée, détails sur votre formation.



Dans l'onglet "Destinataire du rapport"/"Report recipient", ajoutez votre adresse en premier destinataire. Pour le second destinataire, renseignez: "College of Health and Care Professionals of BC - D".

Choisissez ensuite la "Course-by-Course Evaluation" et l'option "WES ICAP", préférables pour la suite de la procédure.

Le site de WES va maintenant vous détailler comment envoyer les documents nécessaires pour prouver votre formation:

- **Vos relevés de notes:** vous devez contacter l'établissement d'enseignement supérieur (université, école, etc.) qui vous a délivré votre diplôme en diététique et lui demander d'envoyer des copies de tous vos relevés de notes, cours par cours, directement à WES. En fonction des instructions qui vous sont données, les relevés doivent être envoyés soit par courriel, soit dans une enveloppe scellée, tamponnée ou signée par l'établissement. Surtout, ne faites pas envoyer les originaux, WES n'en a pas besoin. De plus, les documents que vous soumettez ne vous seront pas rendus.
- **Vos diplômes:** vous pouvez les scanner et les [téléverser directement](#) via votre compte WES, après avoir fini cette procédure; vous pouvez également les envoyer par courrier postal.

IMPORTANT: Terminez la procédure en ligne **avant** d'envoyer vos documents. A la fin de la procédure, vous allez obtenir un "Reference number" qu'il faudra mentionner obligatoirement sur tous les courriers que vous adressez à WES. L'adresse postale à laquelle envoyer vos courriers vous est donnée durant la procédure en ligne.

Payez les frais liés à votre démarche (pouvant varier en fonction des options choisies mais représentant généralement environ 400\$CA taxes comprises) et validez la procédure. WES va maintenant traiter votre dossier, ce qui peut prendre plusieurs mois.

Notez que vous devrez de nouveau solliciter votre université ou école plus tard dans la procédure (lire section "**2 - Candidatez auprès du CHCPBC**") Vous pouvez les prévenir dès maintenant de cette perspective.

2. Candidatez auprès du College of Health and Care Professionals of British Columbia

Vous allez désormais entamer votre candidature auprès du *College of Health and Care Professionals of British Columbia* (CHCPBC). Si vous êtes perdu-e ou avez un doute durant cette partie, le CHCPBC vous détaille [toute la procédure](#) (en anglais) sur son site. Vous pouvez également le contacter via son [formulaire de contact](#) ou à l'adresse courriel registration@chcpbc.org, pour reconfirmer la liste de documents nécessaires par exemple.

Pour démarrer la procédure, créez un [compte en ligne](#) sur le site du CHCPBC et commencez votre candidature en ligne. Il vous sera demandé de téléverser sur votre espace en ligne, ou de faire parvenir au *College*, les documents suivants:

- L'évaluation de votre formation par un organisme accrédité (WES ou autre). Vous n'avez normalement plus à vous en préoccuper si vous avez suivi notre étape **"1 – Faites reconnaître vos diplômes"**. L'organisme l'enverra directement au CHCPBC.
- Les relevés de notes officiels de votre formation en diététique, envoyés directement par votre université ou école. Vous allez devoir contacter directement votre établissement pour leur demander d'envoyer ces documents au CHCPBC;
- Une description détaillée de votre stage clinique: durée totale des stages, domaines de pratiques, informations sur la personne vous ayant supervisé-e;
- Une lettre de vérification rédigée, signée et envoyée directement par la personne ayant supervisé ledit stage clinique. Cette lettre doit donner des détails sur les compétences et connaissances que vous avez acquises durant ce stage. Là encore, c'est à vous de contacter cette personne et de vous arranger pour qu'elle envoie directement le document au CHCPBC.
- Le résultat de l'[Orientation and Self-Assessment Tool](#) (OSAT): une auto-évaluation de vos compétences de diététiste, au regard des standards de la profession au Canada. Pour la remplir, inscrivez-vous sur le site de l'OSAT et complétez le test en ligne, ce qui peut prendre environ 2 heures. Puis téléversez vos résultats à l'OSAT sur votre espace en ligne du CHCPBC.

Notez aussi que tous les documents reçus par le CHCPBC doivent être en anglais. S'ils sont dans une autre langue, vous devez vous arranger pour qu'ils soient traduits en amont. La traduction doit être faite par un-e traducteur-ice agréé-e.

Une fois tous ces documents reçus, le CHCPBC va évaluer votre dossier et, s'il le juge satisfaisant, vous permettre de passer à la suite. Vous devrez également payer des frais de candidature de 266.50\$CA.

3. Passez les évaluations de connaissance et de pratique

Le feu vert du CHCPBC vous donne le droit de passer les évaluations requises. Tout d'abord, remplissez et téléversez les deux formulaires suivants, avant de passer les examens associés: [formulaire de l'examen de connaissance](#) et [formulaire de l'examen pratique](#).

Ensuite, inscrivez vous via votre espace en ligne à la première évaluation: l'examen de connaissance, se déroulant entièrement en ligne. Les frais d'examen sont de 415\$CA.

Réussir l'examen de connaissance vous donne le droit de vous inscrire à la seconde évaluation: l'examen pratique. Il s'agit d'un entretien virtuel, vous évaluant sur des cas pratiques. Des détails supplémentaires vous seront communiqués lors de l'inscription. Payez les frais d'examen de 405\$CA via votre espace en ligne et contactez le CHCPBC pour convenir d'une date d'évaluation.

Une fois les deux examens passés, le CHCPBC vous fera savoir si votre niveau est suffisant ou non. Si vous présentez des lacunes importantes, il vous sera demandé de vous mettre à niveau en suivant, par exemple, une formation universitaire complémentaire en Colombie-Britannique ou un stage clinique supervisé auprès d'un-e professionnel-le. Vous avez trois ans pour satisfaire les demandes du CHCPBC.

4. Finalisez votre enregistrement temporaire auprès du CHCPBC

Une fois les évaluations passées et les éventuelles formations complémentaires terminées, vous avez le droit de vous enregistrer auprès du CHCPBC, dans la catégorie *Temporary Registration*.

Présentez votre demande via votre espace en ligne, en fournissant les documents suivants:



- Une autorisation d'examen de votre casier judiciaire (*Criminal Record Check*), que vous donnez en remplissant le formulaire de candidature en ligne;
- Une déclaration statutaire (*Notarized Declaration*) écrite et signée devant notaire, qui doit également être tamponnée par ledit notaire;
- Le cas échéant, toute pièce d'identité ou photo d'identité que vous demanderait le CHCPBC.

Payez également les frais d'enregistrement de 630\$CA.

Ce statut vous donne le droit d'exercer temporairement, durant une année fiscale (jusqu'au 31 mars) et est renouvelable une seule fois. Pour le changer en un permis d'exercice complet, vous devez passer un dernier examen.

5. Passez l'examen final de diététique: le CDRE

Vous voilà à la dernière étape avant de pouvoir exercer votre profession: l'Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada (ou, en anglais, *Canadian Dietetic Registration Examination* - CDRE).

L'inscription à cet examen se fait par l'intermédiaire du CHCPBC, qui vous communiquera plus de détails. En réalité, vous êtes même dans l'obligation de vous inscrire à la première session disponible après avoir obtenu votre enregistrement temporaire. Les frais d'inscription à cet examen sont de 600\$CA.

Ce test est un QCM de 185 questions, décomposé en deux parties de 2h chacune et se passe à distance, sur ordinateur. Il vise à évaluer que vous avez les compétences minimales requises pour exercer comme diététiste. Pour vous aider à le préparer, vous pouvez consulter le [guide du candidat](#) (en français).

Vous recevrez vos résultats à l'examen par l'intermédiaire du CHCPBC dans les huit semaines suivant la date de test. En réussissant le CDRE, votre *Temporary Registration* sera modifiée en *Full Registration*. Félicitations, vous êtes désormais véritablement enregistré-e auprès du CHCPBC et pouvez exercer la profession de diététiste sans restriction.

N'oubliez pas de renouveler cet enregistrement [chaque année](#).